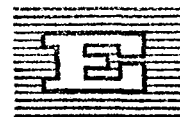


NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE  
E/CN.4/520/Add.1  
16 avril 1951  
FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

Distr. double

Commission des droits de l'homme  
Septième session.

ACTIVITE DE DIVERS ORGANES DES NATIONS UNIES  
EN MATIERE DE DROIT D'ASILE

Note du Secrétaire général

A propos du paragraphe 41 du doc. E/CN.4/520, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint, pour l'information des membres de la Commission, le document suivant:

"Différend entre la Colombie et le Pérou en matière de droit d'asile, arrêt du 20 novembre 1950: recueil des arrêts de la CIJ, 1950, page 266\*)"

---

\*) Ce document n'existant qu'en un nombre limité d'exemplaires, il ne sera distribué qu'aux membres de la Commission.